

52 CAPITAL

Société anonyme au capital de EUR 2.000.000

Siège social : 4 place de la Concorde – 1 rue Royale - 75008 Paris

794 275 446 RCS PARIS

EXTRAIT

**DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 30 JUIN 2026**

.....

.....

En matière extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée, ayant entendu lecture du rapport du conseil d'administration, décide (i) de modifier comme suit le **sixième (6^{ème}) alinéa** de l'article 15 des statuts et de supprimer le **septième (7^{ème}) alinéa** dudit article interdisant la tenue de réunions à distance du conseil d'administration en cas d'arrêté de comptes, afin de permettre la tenue de réunions à distance par le conseil dorénavant pour tous types de réunion :

"ARTICLE 15 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

(...)

6^{ème} alinéa :

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration à distance par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur permettant leur identification et garantissant leur participation effective et ce, **quel que soit le type de décisions**. A cet effet, un règlement intérieur est adopté par le Conseil afin de définir les conditions de son fonctionnement et de ses délibérations."*

Le reste de l'article 15 demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

.....

Pour extrait certifié conforme :

La Directrice Générale : Mme Sara Benbrahim

